



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

# ASSEMBLEE GENERALE DU 08 SEPTEMBRE 2023 BUDGET INITIAL SAISON 2023-2024

### Introduction

Les prévisions 2023-2024 s'avèrent plus optimistes que les prévisions précédentes et 40 archers sont inscrits. La saison 2022-2023 a été une saison exceptionnelle et demande à être confirmée. Le budget pourra aussi être modifié avec un prélèvement sur le livret pour la rénovation et l'aménagement du conteneur du pas de tir extérieur.

Le budget est aussi présenté en déficit pour le renouvellement des cibles intérieures. Si pour cette saison le financement sera assuré par l'actif, des ressources stables sont à développer pour la saison 2024-2025 (demande d'augmentation de la subvention municipale et/ou augmentation des adhésions).

### **A. Résultat**

Au budget initial 2023-2024, 3 824 € sont attendus en produits (- 15 % par rapport à la saison précédente) et 4 005 € en charges (- 11 %). Le résultat est ainsi en déficit à hauteur de 181 €.

En fin de saison, le niveau prévisionnel de l'actif serait de 1 785 € et le livret à 2 509 €.

### **B. Analyse des produits**

#### **1) Cotisations**

Les recettes liées aux cotisations ont été élaborées sur la base de 40 adhérents dont 15 adultes et 25 jeunes avec 6 nouvelles adhésions (3 adultes et 3 jeunes) : 2 899 € sont attendus. Ces hypothèses rejoignent les taux pré crise sanitaire.

#### **2) Subventions**

155 € sont attendus de la part du Conseil Départemental d'Eure et Loir (5 € par jeunes inscrits la saison précédente avec 31 jeunes de moins de 18 ans au 1er septembre 2022 inscrits auprès de la fédération) et 400 € de la part du Conseil Municipal de Gallardon. Nous remercions le Conseil Municipal et le Conseil Départemental pour leurs soutiens à notre activité sportive.

L'association demandera en janvier 2024 une augmentation de la subvention municipale à hauteur de 200 € (subvention évoluant ainsi de 400 à 600 € par an). Conscient des difficultés économiques qui nous entourent, cette demande sera réalisée en s'appuyant sur la nécessité de développer nos recettes pour renouveler nos équipements (petits matériels pour les jeunes et cibles salles) sans majorer l'adhésion des archers. Le cas échéant une augmentation de 5 € pourrait être envisagée à partir de la saison 2024-2025. Cette demande s'explique aussi par la fin des activités de la Communauté de Communes des Portes Eulériennes d'Île de France (initiation des enfants les mercredis pendant les vacances scolaires et la période estivale) qui majoraient nos recettes de 400 € par an, permettant ainsi de renouveler sans contrainte nos équipements.

Une demande de subvention complémentaire sera réalisée auprès de communes suivantes au regard du nombre d'adhérents sur la saison 2022-2023 : Auneau Bleury St Symphorien, Bailleau Armenonville et Ecrosnes. Nous espérons des retours positifs et inscrivons 40 € en prévision.

#### **3) Produits de gestion**

300 € sont inscrits pour le remboursement de matériel par les archers (achats groupés) et 30 € pour les passeports archerie.



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### C. Analyse des charges

#### 1) Achats

Au niveau des fournitures diverses, 80 € sont inscrits pour l'achat des boissons chaudes.

600 € sont envisagés pour les matériels et équipements, dont

- 300 € pour l'achat de matériel mutualisé pour les archers ;
- 300 € pour l'achat de matériel club (flèches, blasons, petits matériels).

Il est aussi prévu 360 € pour l'acquisition d'une cible 100x100 pour la salle (avec un flux à venir de renouvellement d'une cible par an).

#### 2) Services Extérieurs

Au niveau des services extérieurs, 100 € sont inscrits pour la cotisations d'assurance du club

#### 3) Autres services extérieurs

80 € sont inscrits pour la gestion du site internet <https://galarch.com/>.

Au niveau des manifestations pour la saison, une enveloppe de 530 € est provisionnée dont

- Assemblée Générale de septembre 2023 : 30 € ;
- Forum des associations : 50 € ;
- Pot d'accueil des nouveaux arrivants : 50 € ;
- Vœux 2024 : 150 € ;
- Journée de fin de saison de juin 2024 : 250 €.

20 € sont inscrits dans le cadre des inscriptions concours pour les jeunes.

#### 4) Cotisations et affiliations

Les cotisations sont liées au nombre d'archers inscrits sur la saison sportive. Elles comprennent les licences (37,72 € pour les poussins ; 46,72 € pour les jeunes et 69,72 € pour les adultes), les assurances des archers (0,28 € par archer), la participation du club aux événements internationaux (2,00 € par archer) et l'affiliation du club à la Fédération (20,00 €).

Compte tenu des prévisions, 2 235 € sont inscrits en dépenses.

Erwan Brossais, Trésorier  
Les Archers de La Tour \_ Gallardon



## LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon  
28320 Gallardon

### Annexe

#### SAISON SPORTIVE 2023 2024

Budget Initial

##### Compte de résultat agrégé

CHARGES	4 005,00 €
Personnel	0,00 €
Fonctionnement	4 005,00 €
<b>RESULTAT SAISON</b>	<b>-181,00 €</b>

PRODUITS	3 824,00 €
Subventions	595,00 €
Autres ressources	3 229,00 €

##### Trésorerie

Soldes comptes	
- Banque saison précédente	1 965,95 €
Résultat saison	-181,00 €
<b>ETAT DE L'ACTIF</b>	<b>1 784,95 €</b>

Solde compte	
- Livret saison précédente	2 489,21 €
- Interets créditeurs	20,00 €
<b>LIVRET</b>	<b>2 509,21 €</b>

##### Compte de résultat détaillé

Intitulés des comptes de charges	Budget Initial	Intitulés des comptes de produits	Budget Initial
<b>60 Achats</b>	<b>1 040,00 €</b>	<b>70 Produits de prestations</b>	<b>2 899,00 €</b>
6061 Fournitures diverses	80,00 €	706 Cotisations Archers	2 899,00 €
6062 Matériels et équipement	600,00 €	708 Activités annexes (comcom)	
6063 Mobiliers	360,00 €		
6064 Vêtements		<b>74 Subventions</b>	<b>595,00 €</b>
<b>61 Services Extérieurs</b>	<b>100,00 €</b>	7411 Etat	
613 Location		7412 Conseil Général	
615 Travaux		7413 Conseil Départemental	155,00 €
616 Assurances	100,00 €	7414 Communauté de commune	
618 Documentation		7415 Commune	440,00 €
<b>62 Autres services Extérieurs</b>	<b>630,00 €</b>	746 Dons et legs	
622 Intermédiaires et honoraires		<b>75 Autres produits de gestion</b>	<b>330,00 €</b>
623 Publicité, publications	80,00 €	755 Remboursements	330,00 €
624 Transport		758 Produits divers	
625 Déplacements et réceptions	530,00 €	<b>76 Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>
626 Frais postaux		768 Produits financiers	
628 Divers	20,00 €	<b>77 Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>
<b>64 Charges de Personnel</b>	<b>0,00 €</b>	775 Cessions de matériels	
641 Rémunerations du personnel		778 Autres produits exceptionnels	
645 Charges patronales			
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 235,00 €</b>		
658 Cotisation et Affiliation FFTA	2 235,00 €		
<b>66 Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>		
668 Frais bancaires			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 005,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 824,00 €</b>